

LE MATIN Bleu

L'envers du décor du club VIP

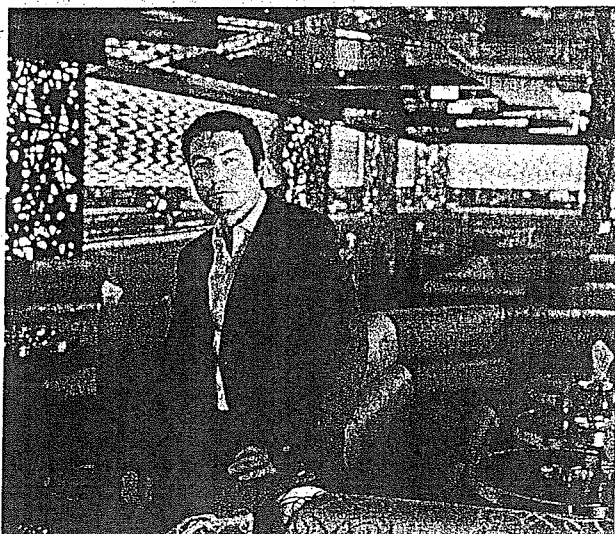
Le Griffin's a de la peine à payer ses employés. Un syndicat dénonce.

GENÈVE. Le club huppé du bout du lac, qui voulait faire dans le superluxe, a du plomb dans l'aile. Ouvert en février après une rénovation de deux ans et de plusieurs millions, le Griffin's devait réunir les beautiful people du monde entier avec des entrées à 1000 francs. La mayonnaise n'a pas pris. Et le patron, José Meno, a dû revoir ses tarifs à la baisse.

Aujourd'hui, le quadragénaire bien connu du milieu de la nuit (il a dirigé le Velvet et gère le B-Club, une autre discothèque) est dans la ligne de mire du syndicat SIT, qui va porter le cas devant les prud'hommes. Derrière les paillettes et le

champagne rosé, les serveurs travailleraient davantage que les 41 heures fixées par la convention collective. «Une brigade de cuisine (quatre personnes) a été engagée en mai. Le salaire de juin n'a pas été payé. Le mois suivant, elle a été licenciée sans préavis. Nous n'avons jamais reçu de fiches de salaires», se plaignent des employés. «Ce patron ne répond même pas à nos courriers», constate le SIT.

José Meno a-t-il vu trop grand? Ce printemps, six créanciers du club ont fait appel à la justice: il leur devrait 2 millions de francs. Un directeur de boîte de nuit s'interroge: «Pourquoi personne ne bouge? Nous sommes contrôlés et amendés pour moins que cela...» Du côté de l'inspection du travail, personne n'a eu connaissance du dossier. «Si nous

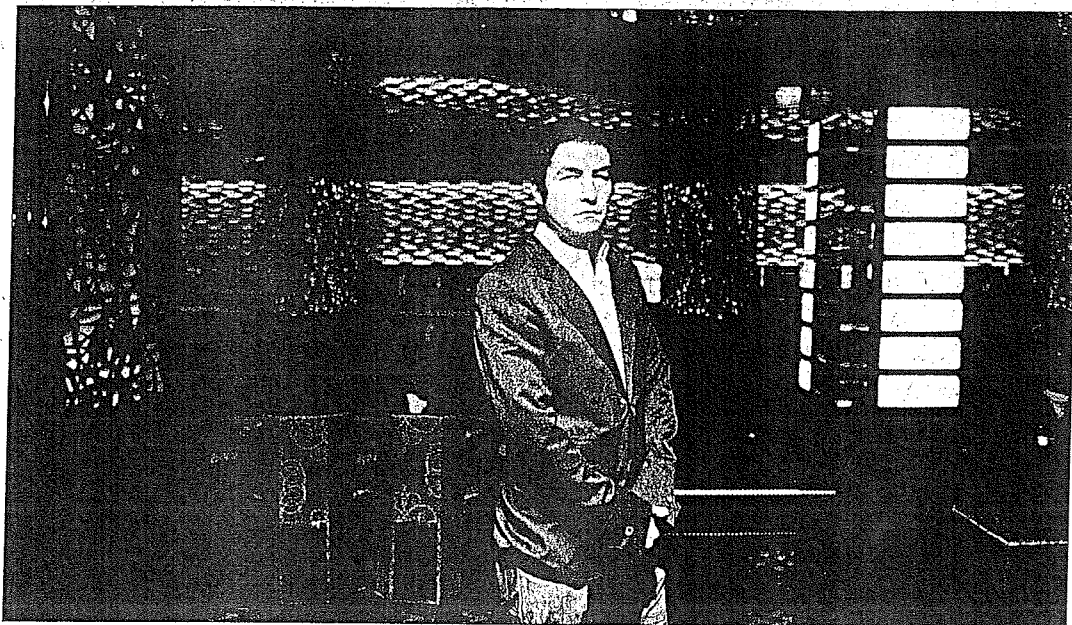


P. AGENSIER

José Meno a ouvert l'établissement en février dernier.

sommes saisis, nous intervenons immédiatement», assure Bruno Giovanola, directeur de l'OCIRT. José Meno, lui,

se résigne: «Les journaux croient toujours mes ennemis. Je n'ai pas de commentaire à faire.» - VALÉRIE DUBY



José Meno, patron du Griffin's. L'actuel boss de la discothèque de Rive a souvent connu des difficultés pour payer les salaires sans retard. (PIERRE ABENSUR)

Le Griffin's paie-t-il les charges sociales?

Le patron de l'illustre boîte de nuit, José Meno, aurait oublié de payer le salaire de juin de deux employés.

Le patron du fameux Griffin's, José Meno, paie-t-il les charges sociales de ses employés? Cette question taraude de plus en plus l'esprit des responsables du SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleurs). Il est vrai que, depuis fin avril, l'exploitant paie ses collaborateurs au terme de chaque nuit de travail (22 h-5 h). En liquide et sans décompte de salaire!

Selon nos informations, le personnel est actuellement constitué d'une quinzaine de personnes (sans compter les agents de sécurité d'une société spécialisée). Elles travaillent toutes sur la base d'un contrat oral. Excepté le cas unique d'un serveur bénéficiant d'une version écrite depuis près de deux

mois. Il s'agirait du beau-frère du prédécesseur de José Meno, à savoir Michel Menghetti. Cet homme d'affaires avait lui-même exploité le Griffin's de juin 1998 à mai 2006.

Salaires en retard

Revenons au présent! L'actuel boss de la discothèque de Rive a souvent connu des difficultés pour payer les salaires sans retard. Deux ex-collaborateurs de la société exploitante du Griffin's, Chrysaetos Sàrl, attendent ainsi toujours leur salaire de juin. Ils ont adressé une demi-douzaine de courriers, recommandés ou non, à José Meno. Ils sont restés sans réponse.

«Si mon client ne paie pas des salaires, je ne crois pas que c'est parce qu'il ne peut pas les payer», nous confiait hier l'avocat de José Meno, David Bitton. Autrement dit, José Meno estimerait ne pas devoir cet argent.

Une telle évaluation s'illustre probablement dans le cas de Franck. Cet ex-employé de José Meno, affecté au B-Club de la Fusterie (exploité sous le nom de la société Kakoi Sàrl), a obtenu gain de cause aux Prud'hommes en octobre 2008. La partie adverse n'a pas contesté le verdict, mais José Meno refuse toujours de s'acquitter du montant fixé dans le jugement: 22 000 francs.

Après avoir vendu récemment son appartement de la rue du Jeu-de-l'Arc, le patron du Griffin's semble toutefois avoir retrouvé quelque argent. A ce jour, il aurait en effet payé 500 000 francs sur une ardoise de 1,5 million, dus à différents artisans sollicités pour la transformation de la discothèque (voir nos éditions du 29 avril).

Et il paraît que le Griffin's a de nouveau la cote!

Philippe Rodrik

Renvois abusifs et salaires impayés au Griffin's club

ABUS • Quatre employés du restaurant du Griffin's club de Genève ont été licenciés en juillet dernier sans délai de congé et n'ont pas touché leur salaire du mois de juin.

Rouvert en mars 2009, après deux ans de rénovation, le Griffin's club fait déjà parler de lui. Quatre employés du restaurant de la boîte de nuit genevoise ont été renvoyés au mois de juillet sans délai de congé et sans avoir touché leur salaire du mois de juin.

Tout avait pourtant bien commencé. En mai dernier, le restaurant du Griffin's club ouvre en grande pompe: champagne, caviar et homard à 140 francs le kilo se retrouvent dans les assiettes de la jet-set genevoise, affirme l'un des ex-employés. Mais voilà, le 3 juillet la brigade de cuisine, constituée de quatre personnes, se voit remettre une lettre de licenciement datée du 1^{er} juillet, leur signifiant la fermeture du restaurant et leur renvoi pour le lendemain. La cause? Des pertes d'argent importantes liées à la restauration, soutient José Meno, propriétaire des lieux. Une version

jugée peu acceptable par l'une des personnes licenciées: «Pendant un mois, José Meno a offert du champagne à tour de bras, a organisé des banquets gratuits pour parfois plus de cent cinquante invités. Qu'il ne vienne pas me dire qu'il n'a pas d'argent.»

Mais ce n'est pas tout, en plus du non-respect des délais de congé, le salaire du mois de juin n'a pas été versé aux quatre employés. «Le délai de congé prévu par la convention collective nationale de travail pour la restauration est d'un mois pour la fin d'un mois. Ainsi, les rapports de travail auraient dû s'étendre jusqu'à fin août. Ce n'est donc pas un mois de salaire que José Meno doit à ses ex-employés, mais bien trois mois», commente Martine Bagnoud, secrétaire syndicale du Syndicat interprofessionsnel de travailleuses et travailleurs (SIT).

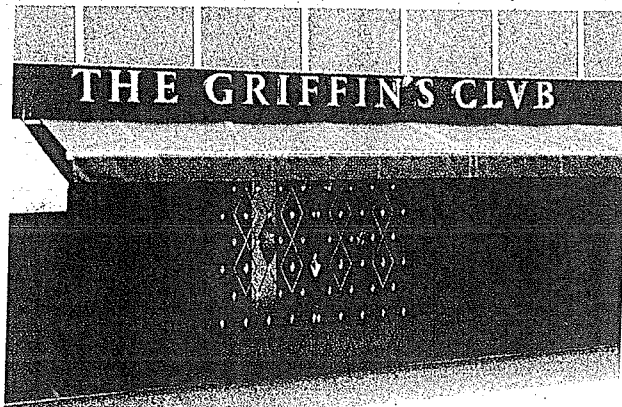
Depuis, un membre de la brigade a été réengagé au sein de l'établissement. Pour les trois autres, la situation est jugée désastreuse. Aucun contrat de travail n'a été signé et aucune fiche de salaire émise, la paie leur était remise chaque soir en main propre. Dans ces conditions, difficile de toucher le chômage et d'être assuré socialement. Pour obtenir réparation, le SIT a déposé plusieurs plaintes auprès du tribunal des prud'hommes.

José Meno, lui, parle d'un malentendu. Il affirme qu'il était persuadé que, lors d'un contrat de travail oral, le délai de congé était de trois jours. Quant au salaire du mois de juin impayé, il affirme qu'il aurait rémunéré rapidement les employés s'ils n'avaient pas été jusqu'au tribunal. «Maintenant qu'ils ont déclenché le processus, c'est la justice qui tranchera. Je fais confiance aux juges», commente-t-il. VIRGINIE GERHARD

«Le patron du Griffin's fait la loi comme il l'entend»

GENÈVE. Ouvert en grande pompe au printemps, le club huppé paie ses employés au noir et a licencié les mécontents.

«Nous avons été engagés sur parole en juin, avec des promesses de contrat, avant d'être licenciés pour raisons économiques fin juillet. On nous doit encore de l'argent.» Quatre cuisiniers du Griffin's estiment avoir été jetés comme des malpropres. «Nos salaires étaient versés de main à main et le sont toujours pour nos ex-collègues, affirment-ils. Lorsque nous demandions au patron ce qu'il en était des contrats écrits, il disait que ça allait venir.» Pour les syndicats, «cette conduite est inacceptable. Ce monsieur fait la loi



Le club très select est basé au boulevard Helvétique. didier tischler

comme il l'entend et agit en toute impunité.» Et de donner l'exemple d'employés qui enchaîneraient un horaire nocturne au Griffin's avec du boulot dans un autre de ses établissements. L'homme n'en est pas à son coup d'essai.

Ancien gérant du Velvet et aussi patron du B-Club, il aurait des dizaines d'actions engagées contre lui aux tribunaux par d'anciens salariés. «Il ne se rend pas aux convocations judiciaires et ne répond pas aux cour-

Un patron indéfendable

«Tous nos membres, y compris les patrons des établissements de nuit, même si c'est un milieu particulier, se doivent de respecter les conventions collectives, a réagi Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Une minorité de patrons sont hélas indéfendables. Ces gens-là doivent être amendés.»

riers», explique un employé viré du B-Club. «Ce dossier est compliqué, précisent les syndicats, car chaque établissement correspond à une société différente.» Le patron du Griffin's n'a pas souhaité s'exprimer. **Didier Tischler**